7.4 TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Si un élève souhaite faire une réclamation, un classeur est mis à sa disposition au bureau et celle-ci est immédiatement traitée.

Mme DINIS FERREIRA et Mme SEVERIN sont disponibles pour tout échange verbal et ce quelle que soit la problématique.

De plus et comme mentionné dans le contrat, il est possible de faire appel à un médiateur si aucune solution n'est trouvée en interne.

Vous pouvez saisir le médiateur directement en ligne sur :

www.médiateur-mobilians.fr

Ou en écrivant au :

Médiateur de Mobilians 43 bis, route de Vaugirard – CS 800 16 – 92197 Meudon Cedex

Mail : mediateur@mediateur-mobilans.fr